



## MODELE CONVENTION DE MANDAT

### Distribution des chèquiers pass numériques

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

Grand Chambéry désigné(e) ci-dessous par le « mandant »

Représenté par Franck Morat, Vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville,  
ET

[Titre.....) désigné(e) ci-dessous par le « mandataire » ou le « prescripteur »

Représenté par (Nom et Prénom – qualité du mandataire) .....

Considérant que le mandant donne mandat exprès et spécial au mandataire, que le mandataire accepte d'exercer le mandat exprès et spécial et que les parties entendent formuler par la présente convention leur entente, que les parties ont la capacité et qualités d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de cette convention.

En conséquence, les parties conviennent ce qui suit :

### **Préambule**

Dans le cadre de sa stratégie d'inclusion numérique dans les quartiers en politique de la ville, Grand Chambéry a pour ambition de développer les compétences numériques de chaque habitant afin qu'il puisse exercer pleinement sa citoyenneté.

L'agglomération coordonne et anime un groupe accès aux droits via le numérique permettant le maillage des accompagnants sociaux, acteurs de la médiation numérique et institutions du territoire afin de proposer des actions communes pour faciliter l'autonomie numérique des publics précarisés. Le déploiement des pass numériques est une action commune portée par ce groupe.

Grand Chambéry, commanditaire de l'achat de chèquiers numériques, identifie des prescripteurs sociaux qui remettront gratuitement un ou plusieurs chèquiers au bénéficiaire qui se rendra alors dans un lieu de médiation numérique labélisé « pass numériques ». Le lieu de médiation numérique sera rémunéré par l'encaissement du chèquier après les formations numériques dispensées.

Ainsi, il est proposé que toute structure associative ou municipale accompagnant des habitants dans leurs démarches administratives puisse devenir prescripteur des chèquiers de pass numériques.

### **Article 1 : Objet**

Par la présente convention, le mandant donne mandat au mandataire, qui l'accepte, pour le représenter dans la prescription de chèquiers pass numériques et s'inscrire dans la stratégie numérique de Grand Chambéry de déploiement des pass numériques auprès des habitants éloignés du numérique dans les quartiers en politique de la ville

### **Article 2 : modalités de transfert des chèquiers**

- Un premier dépôt de XX chèquiers à la signature de cette convention
- D'autres dépôts ultérieurs selon les besoins identifiés
- Un tableau de suivi de circulation des chèquiers entre le mandant et le mandataire et entre le mandataire et le bénéficiaire mis à jour en temps réel permettant de garantir la traçabilité des chèquiers : <https://lite.framacalc.org/9luw-tableau-de-suivi---pass-numeriques>

### **Article 3 : Rémunération**

En considération de l'exécution de son mandat, le mandataire ne reçoit aucune rémunération, ledit mandat devant être accompli à titre gratuit.

### **Article 4 : Obligations du mandant**

Le mandant donne pouvoir au mandataire aux fins de le représenter pour prescrire des chèquiers numériques auprès de personnes éloignées du numérique, futurs bénéficiaires d'ateliers numériques exclusivement majeurs et habitant dans un quartier en politique de la ville.

Le mandant s'engage à :

- Livrer des chèquiers numérotés (au dos du chèquier) de Grand Chambéry
- Transmettre un modèle de fiche de suivi des chèquiers retranscrivant le parcours du bénéficiaire
- Fournir le listing des adresses des quartiers en QPV

### **Article 5 : Obligations du mandataire**

Le mandataire s'engage à exécuter personnellement son mandat, et ce, dans le meilleur intérêt du mandant et de ne pas agir dans son intérêt propre, ni dans celui d'un tiers et dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférés par la présente convention et dans le cadre des lois en vigueur :

- remettre des chèquiers numérotés (au dos du chèquier) de Grand Chambéry aux futurs bénéficiaires d'ateliers numériques exclusivement majeurs et habitant dans un quartier en politique de la ville,
- de transmettre une fiche de suivi chartée au futur bénéficiaire ainsi que les coordonnées du lieu de médiation numérique labellisé le plus proche de son bassin de vie, liste mise à jour: <https://www.aptic.fr/les-acteurs-qualifies/>,
- de tenir à jour le tableau de suivi de la circulation des chèquiers.

Les chèquiers de pass numériques étant millésimés, les chèquiers 2020+ (utilisables exceptionnellement en 2021) ne pourront plus être prescrits à partir du 1er février 2022. Les chèquiers 2021/2022 ne pourront plus être prescrits après le 31 janvier 2023. Le mandataire s'engage à restituer les chèquiers non distribués au mandant pour destruction.

#### **Article 6 : Entrée en vigueur, durée et résiliation**

##### **6-1 Durée**

La convention expirera à la date du 31 janvier 2023 fin de déploiement des pass numériques.

##### **6-2 Résiliation**

En cas de défaillance du mandataire (distribution de chèquiers numériques auprès de personnes ne répondant pas aux critères susnommés ou de non distribution des chèquiers auprès de publics identifiés), la présente convention pourra être résiliée, après mise en demeure de 15 jours, selon les modalités suivantes :

- restitution immédiate et totale des chèquiers non distribués par le mandataire.

#### **Article 7 : Règlement des différends**

En cas de différend, les parties conviennent de tenter, avant toute saisine d'une juridiction, de trouver une issue amiable.

Si le différend n'a pas été réglé dans un délai de 30 jours ouvrés, les parties conviennent de soumettre leur différend à la juridiction compétente.

#### **ARTICLE 8 : ANNEXE**

- Fiche de suivi (modèle)

Fait à [Ville], le [Date] en 3 exemplaires

Le mandant

Le mandataire

Franck Morat,  
Vice-président chargé du renouvellement urbain  
et de la politique de la ville

(nom-qualité)



## **PASS NUMERIQUE - FICHE DE SUIVI**

### **1. Prescripteur (distribue les chèquiers aux futurs bénéficiaires)**

**Date :**

**Structure :**

Contact :

Mail (pour retour de la fiche de suivi en fin de cycle de formation) :

**Partenaire** (si la personne vous a été envoyée par une structure) :

Contact partenaire :

Mail (pour retour d'information en fin de cycle de formation)

#### **Précisions concernant la situation individuelle :**

Bénéficiaire : ☐ femme ☐ homme

☐ < 25 ans ☐ 25/35 ans ☐ 26/45 ans ☐ 46/55 ans ☐ > 56 ans

Besoin d'accompagnement relatif à :

☐ Utiliser équipement ☐ rédiger un courrier ☐ créer/gérer boîte mël  
☐ Faire ses démarches en ligne (dont scan) ☐ gérer identifiants/mots de passe

#### **Chéquier**

Chéquier **Grand Chambéry** : n°

(Le n° se trouve au dos du chéquier inscrit à la main- logo Grand Chambéry)

**Ou**

Chéquier **Département** : n°

(Le n° se trouve sur la couverture du carnet - logo Département)

Orientation vers (nom du lieu de médiation) :

## 2. Formateur (propose des ateliers numériques)

### **Suivi de l'accompagnement :**

(À renseigner par lieu de médiation)

- Bénéficiaire reçu le :

- Inscription aux séances de formation : ☐ OUI ☐ NON

Si non ? Motif du refus :

Préciser contenu et calendrier (début/fin du cycle) :

### **Suivi fin de cycle :**

Assiduité : ☐ OUI ☐ NON (\*) ☐ PARTIELLE(\*)

(\*) *Motivation principale :*

Validation des acquis suite à formation : ☐ OUI ☐ NON (\*) ☐ PARTIEL (\*)

(\*) *Besoin d'un autre accompagnement (préciser) ? :*

**Observations/commentaires autres :**

### **Envoi de la fiche en fin de cycle de formation :**

- au prescripteur (nom sur la fiche)
- Grand Chambéry : [isabelle.vanhese@grandchambéry.fr](mailto:isabelle.vanhese@grandchambéry.fr)
- Département : [ludovic.GUILLIER@savoie.fr](mailto:ludovic.GUILLIER@savoie.fr)